

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussignée, Véronique SEHIER, co-présidente de la confédération du Planning Familial (MFPPF), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social : (extrait de l'article I des statuts)

L'association « Mouvement Français pour le Planning Familial » (MFPPF) dite «Le Planning Familial» est membre de l'International Planned Parenthood Fédération (IPPF).

Le Planning Familial est un mouvement féministe et d'éducation populaire. Il lutte pour construire une société d'égalité entre les femmes et les hommes et, compte tenu des inégalités existantes, pour les droits des femmes et contre toute forme de discrimination liée au genre.

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Caroline REBHI, co-présidente, Conseillère Conjugale et Familiale (CCF) en centre de Planification , Paris

Véronique SEHIER, co-présidente, retraitée, CCF au planning familial

Sarah DUROCHER, Conseillère en centre de planification, Orléans

Danièle LANSSADE, retraitée, Bordeaux

Martine LEROY, manipulatrice radiologie, retraitée hôpital public.

Cécile MALFRAY, chargée de mission environnement

Lydie POREE, archiviste, Rennes

2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



Ressources pour l'année 2014			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Les associations départementales Planning Familial	347 245 €	23%
Subventions publiques	SDFE-DGCS-DGS-DJEPVA-DGESCO-FNUAP-AFD-MOM	1 041 438 €	69%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Dons particuliers et institutions	56 620 €	4%
Financements privés	Sidaction & Interasso	30 933 €	2%
Activités économiques de l'association	Ventes	29 483 €	2%



TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2014: 1 505 719€			

Ressources pour l'année 2015			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Les associations départementales Planning Familial	370 502 €	25%
Subventions publiques	SDFE-DGCS-DGS-DJEPVA-DGESCO-FNUAP-AFD-MOM	989 554 €	67%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Dons particuliers et institutions	70 598 €	5%
Financements privés	Sidaction & Interasso	24 000 €	1%
Activités économiques de l'association	Ventes	26 175 €	2%



Autres sources de financements			
--------------------------------	--	--	--

TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2015: 1 480 829 €

Ressources pour l'année 2016

Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents	Les associations départementales Planning Familial	385 181 €	24%
Subventions publiques	SDFE-DGCS-DGS-DJEPVA-DGESCO-FNUAP-AFD-MOM	1 027 031 €	63%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Dons particuliers et institutions	97 481 €	6%
Financements privés	Sidaction & Interasso	31 000 €	2%
Activités économiques de l'association	Ventes	80 543 €	5%



Autres sources de financements			
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016 : 1 621 236 €			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
IPPF (association européenne des Planning Familiaux)	Membre du réseau depuis 60 ans Plaidoyer commun et échanges de pratiques	
Associations des droits des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes, lutte contre les discriminations liées au genre, lutte contre le sida,	Actions de plaidoyer, travail en réseau sur l'orientation des personnes	Liens permanents





3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Au sein du bureau : Une professionnelle de santé, 4 professionnelles de l'action sociale, 2 autres professions sur les 7 membres du bureau,

Au sein du Conseil d'administration :

Pièces à joindre à la présente déclaration : Nous vous avons déjà envoyé ces documents début février en version papier déposée par coursier.

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

4. Mentions légales

- 4.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 4.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers*



que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.

- 4.3. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.
- 4.4. La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.
- 4.5. **Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.**
- 4.6. **Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal** « *Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.* »

Fait à Paris

Le 02 mai 2018

Véronique SEHIER

Co-présidente

(mention non rendue publique)

